
Procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle d'Atout Chœur
Mardi 31 août 2021 à 20h, Grande salle de la Maison Villageoise de Cugy
Auteur : Jarle Hulaas (version du 10.03.2022)

Excusés :

- Rachel Bosshart
- Laura Debossens
- Christian Dupertuis
- Sandrine Rainotte
- Caroline Russillon
- Nathalie Verrier

Absents :

- Loïc Baumann
- Jaime Lopez
- Vanessa Mason
- Laurence Trotti

Nombre de membres : 62

Présents : 52

Quorum : 27 voix (le quorum est atteint pour cette séance)

L'ordre du jour pour la première partie de l'AG est adopté par l'assemblée. La séance débute à 20h05.

Ordre du jour, première partie de la séance :

Cette partie concerne la période de février 2019 au 31 août 2021 : décharge de l'ancien comité et élection du nouveau comité.

1. Bienvenue
2. Appel
3. Désignation de deux scrutateurs pour la durée de l'AG
4. Adoption du PV de l'AG du 5 février 2019
5. Rapport du président
6. Rapport du directeur
7. Présentation des comptes des exercices 2019 & 2020
8. Rapport de l'organe de contrôle
9. Approbation des comptes, adoption du rapport et décharge au comité
10. Election d'un membre de l'organe de contrôle (vérificateurs des comptes)
11. Cotisations 2020
12. Message de la vice-présidente
13. Election du nouveau comité

1. Bienvenue

La séance est présidée par Eric Joyet (EJ), président d'Atout Chœur. Il rappelle que l'AG précédente, agendée au 7 avril 2020, avait été annulée pour cause de pandémie Covid-19.

2. Appel

L'appel est effectué. Sur 62 membres actifs, 6 sont excusés et 4 absents. Le quorum de 27 voix est atteint pour cette séance et l'assemblée peut valablement délibérer.

3. Désignation de deux scrutateurs pour la durée de l'AG

Deux scrutateurs sont nommés : Jean-Michel Cherpit et Jean-Luc Husson.

4. Adoption du PV de l'AG du 5 février 2019

Eric Joyet demande si quelqu'un désire que le PV de l'AG précédente soit lu ou s'il y a des questions ou commentaires sur son contenu : personne ne se manifeste.

Décision
Le PV de la dernière AG est adopté par l'assemblée avec 49 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

5. Rapport du président

Eric Joyet rappelle les activités de 2019 : les concerts, dont la Fête de la Musique, les grillades en juin à la Salle des Fayards, la sortie le long du Bisse du Trient.

En 2020, les événements suivants ont eu lieu : le séminaire de répétition en janvier, les répétitions pour les concerts avec la Fanfare de la Police Cantonale Vaudoise, l'interruption de toutes les activités en mars, puis l'annulation de l'AG d'avril. Le comité a trouvé des solutions de rechange pour les concerts avec la Police, mais s'est vu contraint à les annuler aussi. Cette période a été marquée par beaucoup de questionnements de la part du comité et de Florian Bovet quant à la gestion du chœur en période de confinement.

Au printemps 2021, une reprise des activités a été progressivement mise en place. La pause estivale étant passée, les répétitions pourront aussi reprendre prochainement, sauf décision contraire du Conseil Fédéral.

Le nombre de membres est passé de 77 (y.c. quelques renforts pour les concerts avec la Police) en 2019 à 62 aujourd'hui.

Démissions :

- En 2019, quinze personnes : Reshma Beuchat, Isabelle Bumann, George Cocker, Jeanne Dalimier, Luca Devantéry, Bertrand Fahrni, David Gore, Corinne Haefeli-Bovey, Emmanuel Jeannerat, Sylvain Juriens, Adrien Kracher, Clémence Neven, Céline Rochat, Valérie Wilhelm, Bruno Winzenried.
- En 2020, sept personnes : Aurélie Beerens, Giancarlo Casto, Pierre Marie Courvoisier, Christel Muller, Gaétane Muller, Nicole Pache, Sylvie Zaugg.
- En 2021, deux personnes jusqu'au 31 août : Véronique Gex, Denise Nussbaumer.

Membres en congé au 31 août 2021 : six personnes. Trois personnes ont repris après un congé.

Il y a un potentiel de six nouveaux membres lors de l'audition agendée au 14 septembre.

6. Rapport du directeur

Florian Bovet rappelle qu'il a le plaisir de diriger notre chœur depuis sa création, il y a cinq ans. Concernant son activité pendant la pandémie de Covid-19, il a effectué un travail conséquent pour reporter les concerts prévus et en limiter l'impact financier. Les chants ont pu recommencer par groupes réduits en septembre et octobre 2020, avant le retour d'une nouvelle interdiction. Au printemps 2021, une reprise des répétitions a pu se faire par petits groupes. Pendant toute cette période, il a effectué énormément de démarches pour faire reconnaître le travail des chefs de chœur et pour faire avancer l'art choral auprès du SERAC (Service des affaires culturelles du Canton) et du Conseil d'Etat.

Florian regrette de n'avoir pas pu être plus présent pendant les périodes où les répétitions étaient interdites, mais rappelle que le job de chef de chœur ne se fait qu'à environ 20% en présentiel et que l'essentiel de son travail est fait de démarches et de préparations. Par exemple, l'enregistrement d'un fichier audio prend en moyenne une journée de travail.

Florian remercie et demande des applaudissements chaleureux pour les quatre membres du comité sortant, les anciens membres du comité, ainsi que le président Eric Joyet en particulier. Florian rappelle que le chœur est aussi un lieu où beaucoup d'amitiés se créent.

L'assemblée applaudit le directeur à la fin de son allocution.

7. Présentation des comptes des exercices 2019 & 2020

Une copie des comptes a été transmise aux membres avec la convocation à l'AG.

Eric Joyet présente d'abord l'exercice 2019, qui s'était soldé par un bénéfice de CHF 9'983,15. Les soirées annuelles à Cugy ont coûté CHF 9'237,69 et rapporté CHF 13'951,25, soit un bénéfice de CHF 4'713,65. Le sponsoring via le livret de fête a rapporté CHF 6'020. Les soirées sont donc indispensables à la santé financière de l'association.

Le président poursuit avec l'exercice 2020, qui s'est soldé par une perte de CHF 3'847,35. Il n'y a eu pratiquement que des frais, couverts en partie par les cotisations des membres ainsi que par un subside Covid-19 de la Confédération d'un montant de CHF 3'771,00. Les actifs sont passés de CHF 19'058,70 en 2019 à CHF 14'081,85 au 31.12.2020.

8. Rapport de l'organe de contrôle

Le rapport de l'organe de contrôle a été transmis aux membres avec la convocation à l'AG.

Marina Devantéry nous lit le rapport rédigé avec Sandrine Rainotte. Comme la pandémie a empêché la tenue d'une AG en 2020, le rapport couvre les deux exercices 2019 et 2020. L'organe de contrôle constate la bonne tenue de la comptabilité et formule les recommandations suivantes face à la forte baisse de liquidités résultant de la pandémie :

- Malgré plusieurs rappels, seule environ la moitié des membres ont payé leur cotisation. Il faut régulariser la situation des cotisations impayées et fixer le montant de la cotisation 2021.
- Le salaire du directeur (CHF 700.00 par mois) n'étant pas pris en charge par les RHT, le comité a décidé dans l'urgence de continuer à le lui verser pendant les périodes où les répétitions étaient impossibles. Face à ce geste, l'organe de contrôle aurait souhaité que le directeur reste plus actif pendant la deuxième vague de la pandémie, p.ex. en envoyant des mails et des fichiers audio pour permettre aux choristes de travailler à la maison.
- Devant l'incertitude et la fragilité de la situation actuelle, il faut réfléchir à la décision à prendre si la pandémie devait imposer un nouvel arrêt de nos activités : dans ce cas, nous n'aurions plus les liquidités nécessaires pour assurer le salaire du directeur et il faudrait alors impérativement que les membres payent leurs cotisations.

L'organe de contrôle recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés et d'en donner décharge au comité. Eric Joyet est remercié pour l'excellence de son travail et le soin apporté à répondre à leurs questions. L'ensemble du comité sortant est également remercié pour son dévouement.

9. Approbation des comptes, adoption du rapport et décharge au comité

EJ demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Question 1: Fabienne Chappuis demande comment il se fait que les charges de 2020 soient presque aussi élevées qu'en 2019, alors qu'il n'y avait plus d'activités.

Réponse : EJ explique qu'il a fallu payer les frais de location des salles de répétition sur une partie de l'année. De plus, CHF 1'072.00 ont été payés en 2020 pour le coaching vocal d'Anne Ramoni (prestation livrée en 2019) et pour le week-end de répétition de début janvier 2020, avec trois chefs de séminaire.

Question 2: Jean-Luc Husson (JLH) demande pourquoi on constate une diminution des cotisations aux associations faîtières entre 2019 et 2020.

Réponse : EJ explique qu'à la SCCV, notre cotisation dépend du nombre de choristes et que nous avons perdu des membres.

Question 3: JLH demande si la subvention reçue est une indemnité RHT.

Réponse : EJ répond que non : la subvention reçue représente un pourcentage des bénéficiaires que les soirées annuelles auraient dû nous apporter.

Question 4: JLH remarque que le poste « Mugs Atout Chœur » se monte à CHF 942.00. Pourquoi un montant aussi élevé ?

Réponse : EJ répond qu'il s'agit bien de mugs et que si nous en avons autant, c'est parce que l'intention était de les vendre pendant nos soirées.

Question 5: JLH aimerait des précisions sur le poste « Marchandise » qui se monte à près de CHF 2'000.

Réponse : EJ explique qu'il s'agit d'achats de boissons, de vin et de mugs.

Question 6: Laurence Pralong demande pourquoi Florian Bovet ne reçoit pas de RHT en tant que directeur du chœur.

Réponse : EJ explique qu'aucun chef de chœur n'a bénéficié de RHT et que le statut d'indépendant de Florian l'empêche d'en recevoir.

Personne ne demande que soient votées séparément l'approbation des comptes, l'adoption du rapport et la décharge au comité.

Décision

Les comptes, le rapport et la décharge au comité sont approuvés par l'assemblée avec 51 voix pour, 0 voix contre et une abstention.

10. Election d'un membre de l'organe de contrôle (vérificateurs des comptes)

Les deux membres actuels de l'organe de contrôle (Marina Devantéry et Sandrine Rainotte) acceptent de continuer jusqu'à l'AG de 2022.

Fabienne Chappuis accepte de devenir le 3^{ème} membre de l'organe de contrôle.

Décision

Fabienne Chappuis est élue à l'unanimité au poste de contrôleuse suppléante.

11. Cotisations 2020

Eric Joyet explique que les cotisations auraient dû être discutées lors de l'AG annulée en avril 2020. Le comité a finalement décidé en mai 2020 de les fixer à CHF 140.00 sur la base du nombre de répétitions qui avaient eu lieu jusque-là. Renseignements pris auprès de la SCCV, il apparaît que 80% des chœurs n'auraient pas réduit leurs cotisations et qu'une cotisation annuelle de CHF 200 serait dans la moyenne. EJ souligne que sur les 71 membres (6 personnes ne cotisent pas) invités à régler leur cotisation, 32 n'ont pas encore payé, d'où un important manque à gagner.

EJ rappelle que, conformément aux statuts, l'AG doit approuver le montant des cotisations. Le comité propose d'approuver les points suivants :

- Pour 2020, la cotisation est réduite à CHF 140 pour les adultes et CHF 50 pour les enfants.
- Le non-paiement de la cotisation entraîne la perte du statut de membre. Nous maintenons la possibilité de discuter les modalités en cas de difficultés financières.

EJ invite l'assemblée à s'exprimer.

Intervention N° 1 : Christian Gendre relève qu'il n'y a pas de bulletin de versement lorsque la facture arrive par e-mail.

Réponse : EJ admet que ce n'est pas optimal.

Intervention N° 2 : Fabienne Chappuis remercie le comité d'avoir pensé à réduire la cotisation 2020.

Intervention N° 3 : Marie-Rose Goossens demande si un paiement en plusieurs fois est possible.

Réponse : EJ répond que cela ne pose aucun problème, il suffit de demander.

Intervention N° 4 : Françoise Grivel désire connaître la composition de la cotisation.

Réponse : EJ répond que sur une cotisation de CHF 200, CHF 180 iront au chœur et CHF 20 à la SCCV.

Intervention N° 5 : Lurdes Marre Brunner propose que le montant de la cotisation soit fixé dans les statuts.

Réponse : EJ répond que c'est envisagé pour la suite.

Intervention N° 6 : Marina Devantéry aimerait recevoir la demande de cotisation en début d'année.

Réponse : EJ répond que c'est en principe le cas lorsque l'AG a lieu en début d'année.

Intervention N° 7 : Gabriela Menoud demande si des rappels ont été envoyés aux choristes.

Réponse : EJ répond que cela a été fait, mais par e-mail, ce qui peut expliquer que des rappels aient éventuellement été perdus.

Intervention N° 8 : Céline Bellenot-Richner souhaite adresser ses remerciements au comité pour son engagement.

Intervention N° 9 : Marie-Claude Nusslé propose d'envoyer des rappels nominatifs pour en améliorer la visibilité.

Décisions

Par 51 voix en faveur, 0 voix contre et une abstention, l'AG accepte les points suivants :

- Une cotisation réduite à CHF 140, respectivement CHF 50, pour 2020.
- En cas de non-paiement, un choriste peut perdre son statut de membre.
- L'envoi de rappels nominatifs plutôt que collectifs aux choristes.

12. Message de la vice-présidente

Isabelle Vernaz (vice-présidente) prend la parole, évoque ses souvenirs de nouveau membre du comité et remercie tour à tour Eric Joyet, Karen Brunisso, Florian Bovet, Arlette Rota et Monique Hornung, qui reçoivent chacun.e un tournesol. Puis elle souhaite bonne chance aux candidat.e.s du futur comité en remettant un tournesol à chacun.e d'eux.

13. Election du nouveau comité

Eric Joyet explique que le comité actuel se retire aujourd'hui seulement, alors qu'il était prévu qu'il le fasse en 2020, mais cela n'a pas été possible à cause de la pandémie. Il remercie les anciens membres du comité (Liette Raffoul, Pascale Fleischmann, Joëlle Dubuis, Karen Brunisso). Il rappelle

que, selon les statuts, il faut cinq ou sept personnes pour former un nouveau comité. Il présente les cinq candidats qui se sont déjà annoncés et les fonctions envisagées :

- Frédérique ROTH, présidente
- Christophe ROTHEN, vice-président
- Jarle HULAAS, secrétaire
- Christine DEBOSENS, trésorière
- Simone EBBING, membre responsable communication & marketing

Eric Joyet demande s'il y a des candidats supplémentaires dans l'assemblée ou si quelqu'un a une proposition de candidat à faire : personne ne se manifeste, ni ne demande un vote à bulletin secret.

Décision

Les cinq candidat.e.s Frédérique Roth, Christophe Rothen, Jarle Hulaas, Christine Debossens et Simone Ebbing sont élu.e.s à l'unanimité.

Conformément aux statuts, le siège d'Atout Chœur passe au domicile de la nouvelle présidente élue, à savoir : Frédérique Roth, chemin des Alouettes 17, 1053 Cugy.

La première partie de l'AG se termine à 21h32.

Ordre du jour, deuxième partie de la séance :

Cette deuxième partie de la séance concerne la période à partir du 1^{er} septembre 2021. L'ordre du jour est le suivant :

1. Budget 2021
2. Projets de concerts et manifestations
3. Divers et propositions individuelles

Frédérique Roth, nouvelle présidente, ouvre la deuxième partie de la séance à 21h39. Elle remercie l'assemblée de sa confiance en ce nouveau comité.

1. Budget 2021

Christine Debossens (CD, notre nouvelle trésorière) présente le budget 2021 proposé par le nouveau comité. Ce budget se trouve dans l'annexe A (page 12) du présent PV.

La cotisation prévue pour 2021 est réduite à CHF 140. Pour les rappels envoyés par e-mail, CD propose d'annexer un bulletin de versement scanné. Les membres des comités entrant et sortant vont payer leur cotisation au prorata temporis.

CD demande s'il y a des questions.

Question N° 1 : Fabienne Chappuis demande des précisions sur le nombre de cotisations SCCV.

Réponse : CD indique que deux personnes ne cotisent pas (le directeur et le sous-directeur).

Note de l'auteur : le détail des calculs concernant ce poste figure au bas de l'annexe A.

Question N° 2 : Laurence Pralong s'interroge sur le budget d'achat de partitions, qui double entre 2019 et 2021, alors qu'une partie n'a pas encore été utilisée.

Réponse : Florian Bovet explique que nous avons fait une économie en 2020 car la fanfare de la Police n'a fait payer que 10 centimes par photocopie, sans facturer de droits d'auteur. Florian prévoit qu'un certain nombre de nouvelles partitions à Fr 5.- la copie devront être achetées en 2021. Les partitions qui n'ont pas encore été pleinement utilisées seront reprises plus tard.

Question N° 3 : Jean-Luc Husson demande des précisions sur le poste « Fête de l'USL » dans la colonne « Produits » du budget proposé.

Réponse : CD explique que c'est un poste à tracer. Il s'agissait de la fête de l'USL à Cugy le 11.9.2021, mais cet événement ne pourra finalement pas amener de recettes.

Note de l'auteur : ce poste est tracé et les totaux ont été corrigés dans la version annexée.

Frédérique Roth propose à l'AG d'approuver ce budget et les cotisations réduites pour 2021.

Décision

L'AG accepte à l'unanimité :

- Le budget 2021.
- Une cotisation réduite à CHF 140, respectivement CHF 50, pour 2021.

2. Projets de concerts et manifestations

Florian Bovet expose sa vision du programme musical et des événements à prévoir pour la suite. Il mentionne le concert agendé au 21 novembre 2021 à Cointrin avec la fanfare des *Joyeux Retraités*. Nous y produirons une prestation de 50 minutes.

Florian souhaite que notre programme reflète des valeurs d'appartenance et que ceci se manifeste par des prestations plus simples, avec moins d'infrastructure. Nous reprendrons en 2022 le répertoire 2020 et 2021. L'intention est aussi de relancer à terme la série de concerts avec la Police.

Une feuille est mise en circulation à cette AG pour que les choristes puissent indiquer les partitions pour lesquelles des photocopies leur sont nécessaires.

Nous entraînerons dès mardi prochain le programme suivant :

- You raise me up
- Amsterdam
- Alors on dance
- Ngineshi Ponono
- Signore delle cime
- Le jazz et la java
- L'Hymne suisse

3. Divers et propositions individuelles

Frédérique Roth invite les membres du chœur à présenter leurs propositions individuelles.

Intervention N° 1 : Laurence Pralong signale que nous n'avons pas d'assurance RC pour les manifestations et formule le vœu que le nouveau comité étudie la question.

Réponse : Eric Joyet précise que son assurance RC privée suffisait jusqu'ici pour les manifestations, mais que cette couverture serait insuffisante en cas de problème pendant les répétitions.

Intervention N° 2 : Grit Thierfelder demande ce qu'il advient des propositions de chants faites par les membres du chœur et rappelle que, selon les statuts, ces propositions doivent être étudiées par le comité.

Réponse : Florian Bovet répond qu'il reçoit volontiers les propositions des choristes et qu'il en a intégré environ 10 dans le programme 2020, mais qu'il est de son ressort d'assurer la cohérence du programme et de tenir compte des capacités du chœur. Il analyse les propositions et effectue ensuite un choix qu'il soumet au comité. Le choix final est fait conjointement par le directeur et le comité.

Intervention N° 3 : Jean-Luc Husson demande s'il serait imaginable, hors période Covid, de prévoir des événements autres que les soirées, tels que de chanter dans une messe.

Réponse : Florian indique qu'il est en principe ouvert à tous les styles, mais qu'une messe demande une saison entière de préparation et qu'il faut aussi prévoir un orchestre, ce qui est très cher. Il imagine qu'un événement de type jazz serait possible, avec l'accord de l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, Frédérique Roth appelle l'assemblée à réserver la date du 01.02.2022 pour la prochaine AG. La séance est levée à 22h20.

Procès-verbal rédigé par Jarle Hulaas, secrétaire du nouveau comité.

Annexe A : Proposition de budget 2021 par le nouveau comité

Charges		Produits	
Honoraires directeur	8 400,00	Cotisations Atout Chœur	6 805,00
Cotisations dues à la SSCV (65 pers.)	1 170,00	Cotisations SSCV payées par choristes (63 pers.)	1 134,00
Achat et impression des partitions	2 000,00	Sponsors et dons	-
Frais concert soirées annuelles	-	Recettes concert soirées annuelles	-
Frais buvette soirées annuelles	-	Recettes buvette soirées annuelles	-
Frais tombola soirées annuelles	-	Recettes tombola soirées annuelles	-
Frais musicien invité	400,00	Recettes musiciens, coach, chefs durant saison	-
Dépenses festivités et sorties	3 200,00	Recettes festivités et sorties	1 400,00
Divers et imprévus	500,00	Fête de l'USL	1 000,00
Cotisations aux associations diverses	180,00	Cotisations 2020 impayées	4 040,00
Location de la salle de musique	400,00		
Frais bancaires	120,00		
Frais administratifs	250,00		
	16 620,00		13 379,00
Excédent de charges de budget			3 241,00
Détail de certaines charges:			
Cotisations dues à la SSCV: 65 choristes x 18.-			
Achat et impression des partitions: 5 chants x 70 choristes x 5.- = 1'750.- + frais photocopies 250.-			
Musicien engagé pour le concert du 21.11.21			
Dépenses festivités et sorties: apéro post AG, apéro fin d'année, car déplacement du 21.11.21, souper des comités			
Cotisations aux associations: Association vaudoise des chefs de chœurs (AVDC), USL de Cugy			
Location de la salle de musique: 10.-/h			
Détail de certains produits:			
Cotisations Atout Chœur: cotisation spéciale 2021 pour adulte 140.- (au lieu de 200.-)			
soit 51 choristes adultes x 122.- pour Atout Chœur (18.- pour SCCV) = 6'222.-			
soit 3 choristes étudiants x 32.- pour Atout Chœur (18.- pour SCCV) = 96.-			
soit 4 choristes "ancien comité" (cotisation due prorata temporis) x 28.- pour Atout Chœur (18.- pour SCCV) = 112.-			
soit 5 choristes "nouveau comité" (cotisation due prorata temporis) x 75.- pour Atout Chœur (18.- pour SCCV) = 375.-			
Cotisations SCCV des choristes (18.- compris dans la cotisation globale Atout Chœur de 140.-)			
Recettes festivités et sorties, manifestations du 21.11.21			
cd/4.7.2021			